[Par ce geste], Allah lui a promis le Paradis, ou l’a affranchi du Feu.

ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) relate : « Une pauvre femme portant ses deux filles est venue à moi et je lui ai donné trois dattes. Elle en donna une à chacune de ses filles, puis approcha la troisième de sa bouche afin de la manger. Les deux filles lui en réclamèrent et elle leur partagea alors la datte qu’elle voulait manger. Son geste me plut énormément ; je racontai donc au Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) ce qu’avait fait cette femme. Il dit : « [Par ce geste], Allah lui a promis le Paradis, ou l’a affranchi du Feu ».

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le hadith de ʿÂ'ishâh (qu’Allah l’agrée) nous décrit un signe supplémentaire de la miséricorde que les personnes âgées peuvent avoir envers les plus jeunes ; elle relate à ce propos : « Une pauvre femme qui portait ses deux filles est venue à moi et je leur ai donné trois dattes. Elle en donna une à chacune de ses filles, puis se saisit de la troisième pour elle. Mais les deux filles réclamèrent la datte que leur mère s’apprêtait à manger. La mère coupa cette datte en deux, la partagea entre elles, et ne mangea finalement rien. ʿÂ'ishâh (qu'Allah l'agrée) raconta alors au Messager (sur lui la paix et le salut) ce que cette femme avait fait, et il lui dit : « Allah lui a promis le Paradis, ou l’a affranchi du Feu. » : En effet, pour ce geste d’une grande compassion envers ses filles, Allah lui promis le Paradis.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3133